

**Souscription par Altamir dans un FPCI géré par Amboise Partners SA**  
(Convention ratifiée par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2021)

Objet : Altamir a rassemblé une partie de ses participations de co-investissement dans Astra, un FPCI nouvellement créé dont les parts sont détenues à 100% par Altamir. L'objectif visé avec cette réorganisation du portefeuille est d'accroître la flexibilité financière d'Altamir. Dans ce cadre, le FPCI Astra a mis en place une ligne de crédit de 30M€. Amboise Partners SA, conseil en investissement d'Altamir, est la société de gestion du FPCI Astra. Les honoraires de gestion facturés au FPCI par Amboise Partners s'élèvent à 15 000€ HT par an. Afin d'éviter toute double facturation, ces honoraires sont déduits à 100% des honoraires de gestion facturés à Altamir par Altamir Gérance et par Amboise Partners SA au titre du contrat de conseil en investissement.

Date : Le FPCI a été créé le 9 novembre 2020.

Personne concernée : Maurice Tchenio, PDG d'Altamir Gérance et PDG d'Amboise Partners.

Conditions financières : Le montant de la commission de gestion facturé au FPCI Astra par Amboise Partners est de 15 000€ HT par an (2 000€ HT au titre de 2020). Il est toutefois précisé que ces montants sont intégralement déduits des honoraires de gestion facturés à Altamir par Altamir Gérance et par Amboise Partners SA au titre du contrat de conseil en investissement.

Intérêt de la convention pour Altamir : Amboise Partners connaît parfaitement les participations de co-investissements et possède les agréments nécessaires à la gestion du FPCI Astra.